

Délibération 2023/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 février 2023**

Date de la convocation : 30/01/2023
Date d'affichage : 30/01/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : ADHESION HERAULT INGENIERIE

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIO, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa compétence des solidarités territoriales et de ses missions d'assistance technique auprès des collectivités, le conseil départemental de l'Hérault a créé une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif dénommé Hérault Ingénierie,

Considérant la délibération AG/2022/04/19/06 modifiant le règlement intérieur de cette structure en précisant les modalités financières,

Considérant que la commune de PERET est actuellement adhérente à cette structure,

Considérant que le forfait choisi par la commune est le forfait de base 0.30 €/habitant,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à Hérault Ingénierie pour un montant de 030€/habitant soit 344.70 € pour 2023 (population DGF de 1149 habitants).

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification de

Date de réception de l'AR: 09/02/2023

034-213401979-20230203-DE_2023_014-DE